

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 541**25 mai 2004****SOMMAIRE**

Alphalux Immobilière S.A., Luxembourg	25956	Nob Hill S.A., Luxembourg	25964
Ansaldo International Ltd S.A., Luxembourg	25930	Oeuvre CGFP d'aide au développement, A.s.b.l., Luxembourg	25935
Ansaldo International Ltd S.A., Luxembourg	25930	Pharcom S.A., Luxembourg	25934
Assur-Services, S.à r.l., Windhof	25922	Pharcom S.A., Luxembourg	25934
Assur-Services, S.à r.l., Windhof	25923	Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25926
Atilia Holding S.A., Luxembourg	25943	Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25927
Bally Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	25936	Providence S.A., Luxembourg	25964
Bally Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	25953	Ravalux S.A., Mersch	25925
Berbou International, S.à r.l., Luxembourg	25952	Ravalux S.A., Mersch	25926
BVLux, S.à r.l., Luxembourg	25957	Reas S.A., Luxembourg	25928
Danae International S.A., Luxembourg	25931	Rinoca S.A., Luxembourg	25943
Docpharma Luxembourg, S.à r.l., Diekirch	25938	Security Systems S.A., Luxembourg	25923
Docpharma Luxembourg, S.à r.l., Diekirch	25939	Security Systems S.A., Luxembourg	25924
Engelhard Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	25951	Separim S.A., Luxembourg	25943
Eurotour 2000 S.A., Luxembourg	25927	Sorokina S.A.H., Luxembourg	25941
F.G.C. Mobile, S.à r.l., Eselborn	25941	Sphinx Participations S.A., Luxembourg	25941
Finteco International S.A., Luxembourg	25957	Sterling Luxembourg (No.1), S.à r.l., Luxembourg	25946
Fiyasa Immo S.A., Luxembourg	25944	Sterling Luxembourg (No.2), S.à r.l., Luxembourg	25948
Fondation Jean Hamilius Jr., Niederanven	25957	Tabriz Finance S.A.H., Luxembourg	25943
Fondation Jean Hamilius Jr., Niederanven	25959	Topsys, S.à r.l., Bertrange	25954
Golf Club Clervaux, A.s.b.l., Eselborn	25928	Tradecon S.A.H., Luxembourg	25931
I.T.N.S. S.A., Diekirch	25951	Tradecon S.A.H., Luxembourg	25931
Interconstruct S.A.H., Luxembourg	25935	Tradecon S.A.H., Luxembourg	25931
Interconstruct S.A.H., Luxembourg	25935	Upside I Capital Partners S.A., Luxembourg	25924
Interconstruct S.A.H., Luxembourg	25935	WPP Luxembourg Delta Bis, S.à r.l., Luxembourg	25945
Kass Jos et Fils, S.à r.l., Elvange	25954	WPP Luxembourg Delta, S.à r.l., Luxembourg	25950
Lambdalux Immobilière S.A., Luxembourg	25944	WPP Luxembourg Epsilon, S.à r.l., Luxembourg	25939
Lemni Technology S.A.H.	25957	Y.L.P. et Cie, S.à r.l., Pétange	25956
Lexan Trade S.A., Diekirch	25953	Y.L.P. et Cie, S.à r.l., Pétange	25956
Location Pereira Jorge, S.à r.l., Noertzange	25922	Zafin S.A., Luxembourg	25944
Location Pereira Jorge, S.à r.l., Noertzange	25922	Zafin S.A., Luxembourg	25944
LUXREST, Société de Gestion de Restaurants, S.à r.l., Luxembourg	25937		
LUXREST, Société de Gestion de Restaurants, S.à r.l., Luxembourg	25938		
Nob Hill S.A., Luxembourg	25962		

LOCATION PEREIRA JORGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 2, Wisestrooss.
R. C. Luxembourg B 85.600.

L'an deux mille quatre, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Jorge Loureiro Pereira, mécanicien, demeurant à L-3897 Foetz, 1, rue J.-P. Bicheler.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée LOCATION PEREIRA JORGE, S.à r.l., avec siège social à L-3897 Foetz, 1, rue J.-P. Bicheler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.600, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 693 du 6 mai 2002, dont le capital social est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Transfert du siège social de la société de L-3897 Foetz, 1, rue J.-P. Bicheler à L-3385 Noertzange, 2, Wisestrooss.

Suite à cette décision l'article trois (3) des statuts à dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Noertzange.»

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. Loureiro Pereira, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2004, vol. 896, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2004.

F. Kessler.

(028733.3/219/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

LOCATION PEREIRA JORGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 2, Wisestrooss.
R. C. Luxembourg B 85.600.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 mars 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2004.

F. Kessler.

(028734.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

ASSUR-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 56.482.

L'an deux mille quatre, le huit mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Philippe Labbe, administrateur de sociétés, né à Paliseul (Belgique), le 1^{er} février 1958, demeurant à B-6850 Paliseul, 7, rue Petite-Chavée;

2.- Anne Marie Toussaint, licenciée en sciences économiques, née à Libramont (Belgique), le 20 août 1962, demeurant à B-6850 Paliseul, rue d'Opont,

seuls associés de ASSUR-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Église, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 56.482, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 2 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 646 du 12 décembre 1996.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils transfèrent le siège social de L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Église à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Windhof.»

Troisième résolution

Ils fixent le siège de la Société à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

Quatrième résolution

Ils convertissent le capital souscrit de la Société de cinq cent mille (500.000,-) francs en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

Cinquième résolution

Ils augmentent le capital souscrit de la Société à concurrence de cinq virgule trente-deux (5,32) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, par incorporation à due concurrence des réserves de la société, tel qu'il ressort du bilan au 31 décembre 2002.

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cinquante (50) parts sociales de deux cent quarante-huit (248,-) euros chacune.

Elles ont été intégralement libérées par un versement en espèces respectivement par incorporation au capital de partie des résultats reportés.»

Septième résolution

Ils modifient l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Huitième résolution

Ils remplacent à l'article 10 des statuts le mot «août» par «décembre».

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Labbe, A. M. Toussaint, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2004, vol. 883, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 mars 2004.

F. Molitor.

(026953.3/223/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

ASSUR-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 56.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 mars 2004.

F. Molitor.

(026954.3/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**SECURITY SYSTEMS S.A., Société Anonyme,
(anc. CST SECURITY SYSTEMS S.A.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 95.952.

L'an deux mille quatre, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CST SECURITY SYSTEMS S.A., R. C. Luxembourg Numéro B 95.952 ayant son siège social à Luxembourg au 4, rue du Marché aux Herbes, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 16 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente

et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en SECURITY SYSTEMS S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

2. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

La dénomination sociale de la Société est changée en SECURITY SYSTEMS S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SECURITY SYSTEMS S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 16.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koenen, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, vol. 143S, fol. 3, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

J. Elvinger.

(028712.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

**SECURITY SYSTEMS S.A., Société Anonyme,
(anc. CST SECURITY SYSTEMS S.A.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 95.952.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028713.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

UPSIDE I CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 76.607.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 février 2004

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Antonio Morici, conseiller financier, demeurant au 55, Gloucester Street à London SW1 V4DZ; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ELPERS & CO, Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social au 11, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028767.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

RAVALUX S.A., Société Anonyme,
(anc. STAMMHAUS PROMOTION S.A.).
 Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.
 R. C. Luxembourg B 88.953.

L'an deux mille quatre, le deux mars.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STAMMHAUS PROMOTION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1.544 du 25 octobre 2002.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 172 du 18 février 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Bodelet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Camille Aslan, administrateur de sociétés, demeurant à F-Nilvange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rui Manuel Da Conceição Branco, administrateur de sociétés, demeurant à Lintgen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de la dénomination sociale de STAMMHAUS PROMOTION S.A. en RAVALUX S.A. et modification du premier alinéa de l'article premier des statuts.

2) Transfert du siège social de Luxembourg à Mersch et modification de la première phrase du troisième alinéa de l'article premier des statuts.

3) Modification du premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet l'exécution de travaux de rénovation et de réfection de façades.

4) Nomination de trois nouveaux administrateurs en remplacement de tous les membres du conseil révoqués.

5) Autorisation à donner au conseil d'administration pour nommer un administrateur-délégué.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de STAMMHAUS PROMOTION S.A. en RAVALUX S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** La société porte la dénomination sociale de RAVALUX S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André à L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare et de modifier la première phrase du troisième alinéa de l'article premier des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Troisième alinéa. Première phrase.** Le siège social est établi à Mersch.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** La société a pour objet l'exécution de travaux de rénovation et de réfection de façades.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs actuels et de nommer trois nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Rui Manuel Da Conceição Branco, administrateur de sociétés, demeurant à L-7450 Lintgen, 17-19, rue Principale, né à Lisbonne (Portugal), le 6 novembre 1969.

- Monsieur Daniel Barbosa Antunes Cacao, administrateur de sociétés, demeurant à L-9157 Heiderscheid, 28, Neiewee, né à Valoes (Portugal), le 16 novembre 1977.

- Monsieur Camille Aslan, administrateur de sociétés, demeurant à F-57240 Nilvange (57), 39, rue des Vosges, né à Sorgun (Turquie), le 1^{er} mai 1963.

La durée du mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée donne autorisation au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité, en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué Monsieur Camille Aslan, préqualifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bodelet, C. Aslan, R. Branco, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, vol. 142S, fol. 71, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

G. Lecuit.

(028741.3/220/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

RAVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 88.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

G. Lecuit.

(028742.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.422.

L'an deux mille quatre, le quatre mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le n° 58.422,

constituée sous la dénomination de PIRELLI & C. INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte reçu par devant le notaire soussigné en date du 28 février 1997, publiée au Mémorial C numéro 321 du 25 juin 1997,

les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 10 février 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 16.111.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bernard Huppert, directeur d'entreprise, 5, Ahornstrasse CH-4153 Reinach.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Checchinato employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierluigi Zanaboni, directeur d'entreprise, 72, Via Chiese, I-20100 Milan Viale Sarca.

Les membres du bureau sont tous ici présents et acceptant.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les 521.676 (cinq cent vingt et un mille six cent soixante-seize) actions d'une valeur nominale de EUR 518,- (cinq cent dix-huit Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société, sont toutes dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 16. Tous documents et actes et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par trois administrateurs le tout sauf délégations spéciales.

2. Divers.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 16. Tous documents et actes et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par trois administrateurs le tout sauf délégations spéciales.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: B. Huppert, L. Checchinato P. Zanaboni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, vol. 142S, fol. 82, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

J. Delvaux.

(028857.3/208/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.422.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 mars 2004, actée sous le n° 101 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(028859.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

EUROTOUR 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 57.195.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 mars 2004

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 10 mars 2004 que Monsieur Mauro Puppo, indépendant, demeurant 1, Via Monte Grappa in Vedano al Lambro (Italie), démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 10 mars 2004, le Conseil d'Administration coopte en remplacement LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
 - Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
 - LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028727.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

REAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 47.378.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société THEME INTERNATIONAL LIMITED avec siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Brigitte Gathy, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama, le 10 mars 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme REAS S.A., ayant son social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 314 du 27 août 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 9 août 1999, relatif à la conversion du capital en euros, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 991 du 23 décembre 1999.

La société est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 47.378.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à trois cent soixante-douze mille euros (372.000,- EUR), représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Que la société anonyme THEME INTERNATIONAL LIMITED ci-avant nommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Qu'elle a procédé à l'annulation et à la lacération des certificats d'actions au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire présente minute.

Signé: B. Gathy, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 25 mars 2004, vol. 467, fol. 72, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 avril 2004.

A. Lentz.

(028098.3/221/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

GOLF CLUB CLERVAUX, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9734 Eselborn, Clubhouse, Mecherwee.

R. C. Diekirch F481.

—
STATUTS**Chapitre I^{er}.- Dénomination, Objet, Siège**

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de GOLF CLUB CLERVAUX, association sans but lucratif.

Elle a pour objet toute activité quelconque de nature à favoriser la promotion du sport de golf et principalement la pratique du golf sur le parcours de golf sis à Eselborn dans la commune de Clervaux. Elle pourra s'affilier aux organismes similaires tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, notamment en vue de l'organisation de concours nationaux et internationaux.

Elle pourra recevoir des subsides et des dons.

Le siège de l'association est établi au clubhouse sis à Eselborn, Mecherwee, L-9748.

Chapitre II.- Admission, Démission

Art. 2. Le nombre de membres est illimité et au minimum de 10. Toutefois, le Conseil d'Administration pourra toujours, à n'importe quel moment, suspendre l'admission de nouveaux membres.

Il existe les catégories de membres suivantes:

- membres joueurs,
- membres juniors,
- membres d'honneur.

Toute personne désirant faire partie de l'association doit en faire sa demande écrite au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration statue sur l'admission de nouveaux membres et sa décision, qui ne doit pas être motivée, est sans recours. Les membres d'honneur sont nommés par le Conseil d'Administration. Sont à considérer membres juniors, les membres jusqu'à l'accomplissement de leur 21 année d'âge.

La qualité de membre se perd:

- a) par la démission volontaire,
- b) par le non-paiement de la cotisation annuelle endéans le délai requis,
- c) par l'exclusion prononcée sans recours par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent prétendre au remboursement des cotisations qui restent acquises à l'association pour l'intégralité des montants versés.

Chapitre III.- Cotisations

Art. 3. Les cotisations annuelles des membres ne pourront dépasser le montant de 150,- euros.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixera à la majorité simple, les cotisations annuelles des différentes catégories de membres pour l'exercice suivant. Les étudiants s'acquitteront jusqu'à l'accomplissement de leurs études de la cotisation réduite des membres juniors.

Chapitre IV.- Administration

Art. 4. L'association est gérée par un Conseil d'Administration, composé de cinq membres au moins et de onze au plus. Ces membres seront élus par l'Assemblée Générale pour une durée de quatre ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Les candidatures doivent être parvenues par lettre recommandée au secrétariat de l'association au moins 1 semaine avant l'Assemblée Générale.

Les administrateurs doivent répondre aux conditions suivantes:

1. être majeurs,
2. agir en conformité aux présents statuts et au règlement d'ordre intérieur,
3. avoir la qualité de membres de l'association.

L'Assemblée Générale peut les révoquer à tout moment. En cas de vacance d'un siège, le Conseil d'Administration pourra coopter un membre pour terminer le mandat. Cette cooptation doit être ratifiée par l'Assemblée Générale suivante à la majorité simple des voix présentes.

Art. 5. Le Conseil d'Administration élit en son sein un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des administrateurs présents. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra s'adjoindre de collaborateurs choisis hors de son sein, dont il fixera les attributions et les rémunérations.

Art. 6. Disposition transitoire de 2004 à 2006: Afin d'assurer la continuité d'un Conseil à l'autre, le mandat de la moitié de ses membres (hormis le président) sera limité à une durée de 2 ans de sorte que tous les 2 ans le Conseil sera renouvelé pour moitié lors de l'Assemblée Générale. Les membres élus dont le mandat ne sera que de 2 ans seront tirés au sort par les membres du Conseil un mois avant l'Assemblée Générale 2006.

Art. 7. Le Conseil d'Administration établira un règlement d'ordre intérieur, réglementant le déroulement des compétitions, la vie sociale du club et les relations avec l'exploitant du golf, en l'occurrence la société INTERNATIONAL GOLF & LEISURE S.A.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les statuts.

Le Conseil peut notamment ester en justice au nom de l'association; représenter celle-ci dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics, conclure des emprunts, stipuler la clause de la voie parée, donner mainlevée de toutes inscriptions d'office ou autres, avant ou après paiement, conclure des baux de toute durée, il pourvoit au placement de fonds disponibles, accepte les dons ou legs sous réserve des autorisations prévues par la loi, dresse les comptes annuels et les projets de budget de l'exercice à venir, il édicte les règlements nécessaires pour la bonne marche des affaires.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs, soit pour la gestion journalière de l'association, soit pour une ou plusieurs affaires déterminées, à une personne choisie dans son sein ou en dehors.

Les signatures conjointes de deux administrateurs engagent valablement l'association.

Les quittances sont valablement délivrées sous la simple signature de la personne chargée de la trésorerie.

Art. 9. Le Conseil se réunit suivant les nécessités mais au moins une fois par trimestre sur convocation du président, d'un vice-président ou à la demande de la moitié des administrateurs.

Il est présidé par le président, à son défaut par le plus âgé des vice-présidents, à défaut par l'administrateur le plus âgé.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents, la voix de celui qui préside la réunion étant prépondérante en cas de parité de votes.

Chapitre V.- Assemblée générale

Art. 10. L'exercice social coïncide avec l'année civile. L'Assemblée Générale se réunit au moins chaque année pendant le premier trimestre à l'endroit indiqué dans la convocation. Elle approuvera le rapport et les comptes de l'exercice écoulé et examinera le budget de l'exercice suivant.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut en tout temps convoquer l'Assemblée Générale pour lui soumettre toute proposition qu'il croit utile. Il est obligé de la convoquer lorsqu'un cinquième des membres le demande. Ces demandeurs doivent s'être acquittés de leur cotisation pour l'exercice social en cours.

Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour, elles sont faites par simple avis postal déposé au moins quinze jours à l'avance.

Art. 12. L'Assemblée Générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, en vertu des mandats. Tout membre ne peut prendre part aux délibérations de l'Assemblée Générale ou se faire représenter que s'il s'est acquitté de sa cotisation pour l'exercice social en cours.

L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité des votants. Le droit de vote est réservé aux membres majeurs. Le vote par procuration est admis et limité à une seule procuration par mandataire qui doit lui-même être admis au vote. Le vote a lieu au scrutin secret sauf décision contraire à prendre par l'Assemblée.

Art. 13. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont inscrites dans un registre ad hoc et sont signées par les membres qui ont rempli les fonctions de président et de secrétaire de l'Assemblée. Les membres peuvent prendre connaissance des procès-verbaux des Assemblées Générales et les tiers peuvent demander des extraits de tous procès-verbaux relatifs aux points qui les concernent.

Chapitre VI.- Modifications des statuts

Art. 14. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans l'avis de convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres en présence ou en représentation.

Les modifications des statuts sont acceptées à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

En cas de modification à apporter à l'objet de l'association, il sera procédé en conformité à l'article 8, alinéa 3 de la loi du 21 avril 1928.

Chapitre VII.- Dissolution

Art. 15. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que moyennant observation des conditions énoncées à l'article 20 de la prédite loi.

En cas de dissolution, l'actif, restant après liquidation et paiement des dettes, sera affecté à une association sportive au Grand-Duché de Luxembourg, ayant un objet social semblable. Cette dernière association est à désigner par l'Assemblée Générale qui aura prononcé la dissolution.

Fait à Eselborn, en date du 1^{er} mars 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. DSO-AP00075. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901478.3/000/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2004.

ANSALDO INTERNATIONAL LTD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.947.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les liquidateurs

Signature

(028899.3/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

ANSALDO INTERNATIONAL LTD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.947.

Le bilan de clôture au 26 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les liquidateurs

Signature

(028898.3/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

TRADECON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.141.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(028893.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

TRADECON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.141.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(028897.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

TRADECON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.141.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(028896.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

DANAE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.768.

L'an deux mille quatre, le cinq mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée DANAE INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 41.768,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 23 octobre 1992, publié au Mémorial C numéro 30 du 22 janvier 1993,

et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le même notaire en date du 3 septembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 12.815.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pietro Feller, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 1.250 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. En vue de compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2003 d'un montant de EUR 103.282,67 (cent trois mille deux cent quatre-vingt-deux Euros et soixante sept Cents) sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2003, augmentation et réduction de capital d'un même montant de EUR 103.282,67 (cent trois mille deux cent quatre-vingt-deux Euros et soixante sept Cents), par l'augmentation et la réduction correspondante du pair comptable des actions existantes, l'augmentation de capital étant à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues et à libérer entièrement en espèces.

2. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 69.013,31 (soixante-neuf mille treize Euro et trente et un Cents), pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante neuf Cents) à EUR 100.000,- (cent mille Euros), par la création et l'émission de 2.784 (deux mille sept cent quatre-vingt-quatre) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

3. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part d'un actionnaire.

4. Suppression du droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée, établi conformément aux dispositions de l'article 32.3(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

5. Remplacement des 4.034 (quatre mille trente-quatre) actions existantes par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, à attribuer aux actionnaires au prorata des actions actuellement détenues, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompu.

6. Instauration d'un capital autorisé de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), divisé en 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 mars 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

7. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

8. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), divisé en 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 mars 2009, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue».

9. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et chaque fois séparément, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, en vue de compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2003 d'un montant de EUR 103.282,67 (cent trois mille deux cent quatre-vingt-deux Euros et soixante-sept Cents), sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2003,

décide d'augmenter et de réduire le capital d'un même montant de EUR 103.282,67 (cent trois mille deux cent quatre-vingt-deux Euros et soixante-sept Cents), au moyen de l'augmentation et de la réduction correspondante de la valeur nominale des actions existantes,

la réduction de capital social à concurrence d'un montant EUR 103.282,67 (cent trois mille deux cent quatre-vingt-deux Euros et soixante sept Cents) étant faite pour compenser des pertes réalisées d'un même montant figurant au bilan clos au 31 décembre 2003;

et l'augmentation de capital d'un même montant de EUR 103.282,67 (cent trois mille deux cent quatre-vingt-deux Euros et soixante-sept Cents), étant souscrite par les anciens actionnaires de la société au prorata des actions détenues, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, ici représentés par SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE une société anonyme de droit luxembourgeois employés 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg. Elle-même représentée par Monsieur Marco Lagona et Madame Géraldine Vinciotti, préqualifiés,

en vertu des procurations annexées à la susdite liste de présence, et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions détenues dans la société, par un versement en espèces de EUR 103.282,67 (cent trois mille deux cent quatre-vingt-deux Euros et soixante-sept Cents), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La preuve de l'existence des pertes réalisées au 31 décembre 2003, ayant été donnée au notaire instrumentaire par la production des comptes annuels de la société au 31 décembre 2003, dûment approuvés par l'assemblée générale en date du 26 février 2004, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte,

Suite à la présente opération d'assainissement l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de EUR 69.013,31 (soixante-neuf mille treize Euro et trente et un Cents),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-neuf Cents) à EUR 100.000,- (cent mille Euros),

par la création et l'émission de 2.784 (deux mille sept cent quatre-vingt-quatre) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces, donnant les mêmes droits que les actions ancienne.

Souscription

Alors est intervenu au présent acte l'actionnaire majoritaire, à savoir BENFIELD GROUP LIMITED ayant son siège à Tortola BVI, Beaufort House, Road Town, P.O. Box 438,

ici représentée par la SOCIETE ANONYME DE BANQUE, préqualifiée, elle-même représentée par Monsieur Marco Lagona et Madame Géraldine Vinciotti,

en vertu de la susdite procuration annexée à la prédite liste de présence,

lequel déclare souscrire à la totalité des 2.784 (deux mille sept cent quatre-vingt-quatre) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale,

qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 69.013,31 (soixante-neuf mille treize Euros et trente et un Cents).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 2.784 (deux mille sept cent quatre-vingt-quatre) actions nouvelles par le susdit souscripteur.

Suppression du droit de souscription

L'assemblée décide de supprimer le droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire de la société, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée, établi conformément aux dispositions de l'article 32.3(5) de la loi sur les sociétés commerciales,

lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de remplacer les 4.034 (quatre mille trente-quatre) actions représentatives du capital social par 10.000 (dix mille) actions nouvelles chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros),

et d'attribuer ces actions nouvelles aux actionnaires au prorata des actions anciennes détenues, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompu.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), divisé en 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune,

pour un terme de 5 ans prenant fin le 5 mars 2009,

et confère au conseil d'administration tous pouvoirs aux fins d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette ou de ces augmentations de capital et autorisation au

Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), divisé en 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 mars 2009, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue».

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 2.750,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, P. Feller, G. Vinciotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, vol. 142S, fol. 81, case 11. – Reçu 690,13 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

J. Delvaux.

(028889.3/208/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

PHARCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 53.424.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP0770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(028943.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

PHARCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 53.424.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(028941.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

INTERCONSTRUCT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.139.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(028908.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

INTERCONSTRUCT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.139.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(028891.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

INTERCONSTRUCT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.139.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(028906.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

OEUVRE CGFP D'AIDE AU DEVELOPPEMENT, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg F 477.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Bache Claude, 2, rue des Sports, L-5322 Contern
2. Daleiden Joseph, 9, rue des Etangs, L-7303 Steinsel
3. Meyers Paul-Henri, 1, rue Auguste Trémont, L-2624 Luxembourg
4. Scheffen Jean-Louis, 9, rue Wiltheim, L-5465 Waldbredimus

et ceux qui sont admis par la suite et acceptent les présents statuts, il est formé une association sans but lucratif de droit luxembourgeois, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association est dénommée: OEUVRE CGFP D'AIDE AU DEVELOPPEMENT, association sans but lucratif.

Elle a pour objet:

- de concevoir, de proposer, d'initier, de soutenir et d'encadrer des projets de développement économique, social, technique et culturel en faveur des pays en voie de développement, et d'y déléguer le cas échéant des coopérants dans le cadre de tels projets;
- de fournir une aide directe ou indirecte à des institutions et habitants de ces pays et à toute organisation s'attachant à la lutte contre les causes et les conséquences du sous-développement et à la démocratisation des structures sociales, économiques et politiques de ces pays;
- de rassembler et de gérer des fonds et d'acquérir des biens meubles et immeubles utiles à l'action de l'association et de collaborer avec des organisations ayant des buts similaires ainsi qu'avec les autorités publiques;
- d'obtenir et de maintenir l'agrément comme organisation non gouvernementale, conformément à la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

Art. 2. Le siège social de l'association se trouve 11, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg. Il pourra être transféré à toute autre adresse au Grand-Duché par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre suivant.

Art. 4. L'association n'a que des membres actifs. Le nombre minimum de membres est de trois personnes. Pour devenir membre, il faut adresser une demande au conseil d'administration qui statue souverainement. Toute personne morale, membre de l'association, désigne un mandataire pour exercer son droit de vote.

Art. 5. Tout membre peut démissionner par lettre recommandée au conseil d'administration. Le membre démissionnaire ne peut pas prétendre à une restitution de sa cotisation et n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association.

Art. 6. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres et a tous les pouvoirs que la loi et les présents statuts n'ont pas réservé à un autre organe de l'association.

La convocation est adressée à chaque membre par lettre individuelle au moins une semaine avant l'assemblée. A l'assemblée générale, chaque membre présent peut représenter d'autres membres s'il est porteur d'une procuration dûment signée par le donneur d'ordre.

Des décisions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour si l'assemblée générale y consent à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance de tous les membres par lettre et au public par une publication au recueil des sociétés et associations du Mémorial.

Art. 7. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de neuf membres au plus. Le mandat des administrateurs dure trois ans et est renouvelable. Le conseil désigne en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, les dernières fonctions pouvant être cumulées.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur invitation du président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il doit se réunir si la moitié de ses membres le demandent. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen qui a le même effet.

Les pouvoirs du conseil d'administration doivent être exercés conformément à la loi et aux statuts. L'association est engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration désignés par celui-ci.

Art. 9. Chaque membre de l'association est obligé de payer à l'échéance fixée la cotisation annuelle, dont le montant, qui ne pourra dépasser cent euros (100,- EUR), est proposé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale.

Art. 10. Le conseil d'administration veille à ce qu'une comptabilité appropriée permette d'établir en fin d'exercice un compte des recettes et dépenses et une situation active et passive. L'assemblée générale ordinaire de l'association, qui approuve les comptes annuels ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant, se tient dans le courant du premier trimestre de l'exercice suivant.

Art. 11. En cas de modifications statutaires, les propositions de modification doivent figurer intégralement dans l'avis de convocation de l'assemblée générale extraordinaire. Les modifications des statuts doivent se dérouler conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928.

Pour toutes les questions relatives à une éventuelle dissolution, il est renvoyé à la loi modifiée du 21 avril 1928. Une assemblée générale extraordinaire décide de l'affectation, au bénéfice de la Fondation CGFP de Secours, établissement reconnu d'utilité publique, poursuivant un but similaire, du patrimoine de l'association subsistant après le remboursement de toutes subventions reçues de la part de la Direction de la Coopération au Développement et à l'Action humanitaire du Ministère des Affaires Étrangères et non encore affectées aux fins prévues.

Art. 12. Pour toutes les matières non réglées dans les présents statuts, il y a lieu de se référer à la loi modifiée du 21 avril 1928.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01086. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029137.3/000/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

BALLY LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 29.770.

Im Jahre zweitausendunddrei, am siebten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Mersch (Luxemburg).

Ist erschienen:

BALLY INTERNATIONAL AG, eine Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Sitz in CH-6987 Caslano, hier vertreten durch Herrn Claude Schmitz, conseil fiscal, wohnhaft in Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 29. Oktober 2003.

Diese Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden,

alleiniger Gesellschafter der BALLY LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-1724 Luxemburg, 11, boulevard du Prince Henri. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen am 10. Januar 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 130 vom 12. Mai 1989.

Der Erschienene bittet den Notar das folgende festzulegen:

Einleitende Bemerkungen

Gemäß Anteilsübertragung unter Privatschrift vom hat der Gesellschafter S.A. CHAUSSURES BALLY SCHOENEN N.V., Aktiengesellschaft belgischen Rechts, mit Sitz in B-91342 Brüssel, einhundert (100) Anteile an der BALLY LUXEMBOURG, S.à r.l., an die BALLY INTERNATIONAL AG, vorbenannt zum Preise von einem Euro (EUR 1,-) abgetreten.

Vorgenannte Anteilsübertragung unter Privatschrift, wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden. Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt gemäß Artikel 7 der Satzung die Anteilsübertragung unter Privatschrift vom 28. Oktober 2003 anzunehmen.

Sodann erklärt Herr Olivier Fabrikant, Geschäftsleiter, wohnhaft in Höhenstraße 38, CH-Zollikon,

hier vertreten durch Herrn Claude Schmitz, vorbenannt,

aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 28. Oktober 2003,

handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft, diese Anteilsübertragung anzunehmen und in diesem Hinblick der Gesellschaft als zugestellt betrachten gemäß Artikel 1690 des «Code Civil» und Artikel 190 vom Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Diese Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt die zwei letzten Abschnitte von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

«Sämtliche fünftausend (5.000) Anteile gehören der Gesellschaft BALLY INTERNATIONAL AG, eine Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Sitz in CH-6987 Caslano.»

Kosten

Die Kosten, die Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen werden auf zirka eintausendfünfhundert Euro geschätzt.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparentin, hat sie gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. Schmitz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 novembre 2003, vol. 425, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 1. Dezember 2003.

H. Hellinckx.

(029153.3/242/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

LUXREST, SOCIETE DE GESTION DE RESTAURANTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 54.425.

L'an deux mille trois, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SOCIETE DE GESTION DE RESTAURANTS, en abrégé LUXREST, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 314 du 27 juin 1996.

L'assemblée se compose de ses deux seuls associés, à savoir:

1.- EGS INVEST, une société anonyme ayant son siège à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, ici représentée par Monsieur Michel Bertrand, gérant non appointé, demeurant à F-69660 Collonges au Mont d'Or, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 19 septembre 2003.

2.- Monsieur Roger Goetz, directeur de sociétés, demeurant à L-4078 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert, ici représenté par Monsieur Michel Bertrand, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 10 octobre 2003.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants prémentionnés, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1^{er} janvier pour finir le 31 décembre de la même année.

En outre l'assemblée décide que l'année sociale qui a pris cours le 1^{er} octobre 2002 se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2003.

L'article dix-neuf des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article vingt des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Roger Goetz, directeur de sociétés, demeurant à L-4078 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert, au poste de Directeur Général de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Bertrand, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 décembre 2003, vol. 426, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2004.

H. Hellinckx.

(029173.3/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

LUXREST, SOCIETE DE GESTION DE RESTAURANTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 54.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2004.

H. Hellinckx.

(029176.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

DOCPHARMA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, rue Bamertal.

R. C. Diekirch B 99.614.

L'an deux mille quatre, le trente mars.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société anonyme de droit belge DOCPHARMA N.V., établie et ayant son siège social à B-3001 Heverlée (Belgique), 13H, Ambachtenlaan, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Louvain sous le numéro 102.868

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Stijn Van Rompay, demeurant à Lindenlaan, B-2580 Beersel, lui-même représenté par Monsieur Willy Francken, comptable, demeurant à B-2610 Wilrijk, 59, Kerkhofstraat, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à... le...

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être enregistrée avec elle.

Laquelle comparante, tel que représentée, a exposé au notaire:

- que la société DOCPHARMA LUXEMBOURG, S.à r.l., a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine Decker, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 2 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 955 du 3 novembre 2001,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 99.614,

- qu'elle a un capital de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune,

- que la comparante est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée DOCPHARMA LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, Marburgerstrooss,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite la comparante, tel que représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter sa décision sur l'ordre du jour:

Résolution unique

L'associée décide de transférer le siège de la société de Marnach à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Diekirch.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. Francken, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} avril 2004, vol. 318, fol. 64, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 avril 2004.

A. Holtz.

(901449.3/2724/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 avril 2004.

DOCPHARMA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, rue Bamertal.

R. C. Diekirch B 99.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 avril 2004.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(901450.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 avril 2004.

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 419,343,350.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.017.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh day of February at 11.00 a.m.

Before us, Mr Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.550, duly represented by Mr Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 25 February, 2004 (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.017, with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, dated 21 November, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 424 of 8 June, 2001 (the Mémorial), amended by several subsequent deeds and for the last time on 27 February, 2003 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 402 of 12 April, 2003;

- the Company's capital is set at EUR 419,343,350.- (four hundred nineteen million three hundred forty-three thousand three hundred fifty euros) represented by 16,773,734 (sixteen million seven hundred seventy-three thousand seven hundred thirty-four) shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the appearing party as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- it grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept février à onze heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.550, ici dûment représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg le 25 février 2004 (la Société Mère).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.017, avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 424 du 8 juin 2001 (le Mémorial), modifié plusieurs fois et pour la dernière fois le 27 février 2003, en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 402 du 12 avril 2003;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 419.343.350,- (quatre cent dix-neuf millions trois cent quarante-trois mille trois cent cinquante euros), représenté par 16.773.734 (seize millions sept cent soixante-treize mille sept cent trente-quatre) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- par la présente la Société Mère, en sa qualité d'associée unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à ce jour; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, vol. 142S, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

J. Elvinger.

(028801.3/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

SOROKINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.651.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028533.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

SPHINX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.687.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028535.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

F.G.C. MOBILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9738 Eselborn, 24, Cité Schleed.
R. C. Diekirch B 100.028.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

A comparu:

Monsieur Frédéric Godaert, indépendant, né à Etterbeek (B), le 11 septembre 1974 (matr. no 1974 09 11 778), demeurant à L-9738 Eselborn, 24, cité Schleed.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives, notamment la loi du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. La société prend la dénomination de F.G.C. MOBILE, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Eselborn.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'achat et la vente en gros et en détail de matériel de sécurité pour les voitures automobiles.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique et intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. 1. Cession et transmission en cas d'associé unique

Les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cession et transmission en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du

capital social. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des actions correspond à la valeur comptable.

Art. 9. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. 1.- Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

2.- En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 19. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, le ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'associé unique, Monsieur Frédéric Godaert, se désigne lui-même comme gérant unique de la société pour une durée illimitée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9738 Eselborn, 24, cité Schleed.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Godaert, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 26 mars 2004, vol. 353, fol. 49, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 31 mars 2004.

M. Weinandy.

(901483.3/238/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2004.

TABRIZ FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 25.473.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028538.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

ATILIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 11.464.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028453.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

SEPARIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 83.270.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

SEPARIM S.A.

Signatures

Administrateurs

(028873.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

RINOCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 77.215.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(028901.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

25944

ZAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 1-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 9.058.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZAFIN S.A.
Signatures
Administrateurs

(028592.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

ZAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 9.058.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière anticipée le 7 avril 2004

Résolutions

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Patrick Ehrhardt décidée par le Conseil d'Administration en sa réunion du 6 octobre 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'Administration

M. Alberto Zambon, industriel, demeurant à Milan (Italie), président;
M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Margherita Zambon, demeurant à Milan (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

ZAFIN S.A, Société Anonyme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028620.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

FIYASA IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 66.628.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2004.

Signature.

(028629.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

LAMBDALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 33.697.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS
Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprise
Signatures

(028648.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 221,951,409.-.**

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 86.421.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh day of February at 10.30 a.m.
Before Us, Mr Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.016, duly represented by Mr Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 25 February, 2004 (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86.421, with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, dated 12 February, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 901 of 13 June, 2002 (the Mémorial), amended by several subsequent deeds and for the last time on 27 February, 2004 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, *prenamed*, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- the Company's capital is set at EUR 211,951,409.- (two hundred eleven million nine hundred fifty-one thousand four hundred nine euros) represented by 8,478,056 (eight million four hundred seventy-eight thousand fifty-six) shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the appearing party as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- it grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suït la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept février à dix heures trente.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.016, ici dûment représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg le 25 février 2004 (la Société Mère).

Laquelle procuration après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.421, avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 901 du 13 juin 2002 (le Mémorial), modifié plusieurs fois et pour la dernière fois le 27 février 2004, en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, précité, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 211.951.409,- (deux cent onze millions neuf cent cinquante et un mille quatre cent neuf euros), représenté par 8.478.056 (huit millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinquante-six) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- par la présente la Société Mère, en sa qualité d'associée unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à ce jour; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, vol. 142S, fol. 73, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

J. Elvinger.

(028805.3/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

STERLING LUXEMBOURG (No.1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.265.

In the year two thousand four, on the twenty-fifth day of February.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of STERLING LUXEMBOURG (No.1), S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg (the «Company»), having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under number 74.265, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on February 11, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C of May 22, 2000, number 366. The Articles of Incorporation have been last amended once pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, on March 28, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 495 of July 12, 2000.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich in the chair, who appointed as secretary Miss Rachel Uhl, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich. The meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of powers; and
3. Miscellaneous

II. - That the shareholder or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of the shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital represented by one hundred and eighty-one (182) shares with a par value of fifty Pounds Sterling (50.- GBP) each being present or represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator NRGenerating LUXEMBOURG (No.1), S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 25C, bd Royal, L-2449 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the actions provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all preferential or mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one to more proxies such part of his powers he determines and for the period the liquidator fixes.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février.

S'est réunie par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée STERLING LUXEMBOURG (No.1), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 74.265, constituée suivant acte reçu en date du 11 février 2000 par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C daté du 22 mai 2000, numéro 366. Les statuts de la société ont été modifiés une fois suivant un acte notarié par-devant Maître Francis Kessler, notaire, en date du 28 mars 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 495, en date du 12 juillet 2000.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, qui nomme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich. L'assemblée élit Rachel Uhl précitée, comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et demande au notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision quant à la dissolution de la Société;
2. Désignation d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs;
3. Divers

II. - Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée aux présentes minutes.

III. - Que l'intégralité du capital social divisé en trois cent une (182) parts sociales de cinquante Livres Sterling (50,- GBP) chacune étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur NRGenerating LUXEMBOURG (No.1), S.à r.l., une société existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social boulevard Royal 25A, L-2449 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, vol. 20CS, fol. 49, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

J. Elvinger.

(028804.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

STERLING LUXEMBOURG (No.2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.266.

In the year two thousand four, on the twenty-fifth day of February.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of STERLING LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg (the «Company»), having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under number 74.266, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on February 11, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C of May 22, 2000, number 366. The Articles of Incorporation have been last amended once pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, on March 24, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 484 of July 7, 2000.

The meeting was opened at 2.00 p.m. with Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich in the chair, who appointed as secretary Miss Rachel Uhl, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich. The meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of powers; and
3. Miscellaneous

II. - That the shareholder or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of the shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital represented by one hundred and eighty-one (181) shares with a par value of fifty Pounds Sterling (50.- GBP) each being present or represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator NRGenerating LUXEMBOURG (No.1), S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 25C, bd Royal, L-2449 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the actions provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all preferential or mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one to more proxies such part of his powers he determines and for the period the liquidator fixes.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février.

S'est réunie par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée STERLING LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 74.266, constituée suivant acte reçu en date du 11 février 2000 par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C daté du 22 mai 2000, numéro 366. Les statuts de la société ont été modifiés une fois suivant un acte notarié par-devant Maître Francis Kessler, notaire, en date du 24 mars 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 484, en date du 7 juillet 2000.

L'assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, qui nomme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich. L'assemblée élit Rachel Uhl précitée, comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et demande au notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision quant à la dissolution de la Société;
2. Désignation d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs;
3. Divers

II. - Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée aux présentes minutes.

III. - Que l'intégralité du capital social divisé en trois cent une (181) parts sociales de cinquante Livres Sterling (50,- GBP) chacune étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur NRGenerating LUXEMBOURG (No.1), S.à r.l., une société existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social boulevard Royal 25A, L-2449 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, vol. 20CS, fol. 49, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

J. Elvinger.

(028803.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 198,631,050.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.016.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh day of February at 10.45 a.m.

Before us, Mr Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.017, duly represented by Mr Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 25 February, 2004 (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.016, with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, dated 21 November, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 421 of 8 June, 2001 (the Mémorial), amended by several subsequent deeds and for the last time on 6 December, 2001 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 546 of 9 April, 2002;

- the Company's capital is set at EUR 198,361,050.- (one hundred ninety-eight million six hundred thirty-one thousand fifty euros) represented by 7,945,242 (seven million nine hundred forty-five thousand two hundred forty-two) shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the appearing party as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- it grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept février à dix heures quarante-cinq.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.017, ici dûment représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg le 25 février 2004 (la Société Mère).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.016, avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 421 du 8 juin 2001 (le Mémorial), modifié plusieurs fois et pour la dernière fois le 6 décembre 2001, en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 546 du 9 avril 2002;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 198.631.050,- (cent quatre-vingt-huit millions six cent trente et un mille cinquante euros), représenté par 7.945.242 (sept millions neuf cent quarante-cinq mille deux cent quarante-deux) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- par la présente la Société Mère, en sa qualité d'associée unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à ce jour; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, vol. 142S, fol. 73, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

J. Elvinger.

(028798.3/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

ENGELHARD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 95.372.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 avril 2004.

Signature.

(028126.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

I.T.N.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 5.556.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2004, réf. DSO-AO00312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 mars 2004.

Signature.

(901407.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 avril 2004.

BERBOU INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 20/18, rue de l'Ouest.

R. C. Luxembourg B 99.984.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bert Bouton, administrateur de société, demeurant à L-2273 Luxembourg, 20, rue de l'Ouest, né à Brugge (Belgique), le 4 février 1962.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de BERBOU INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet le management de services, l'intermédiation, la consultation, ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, l'associé unique déclare souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales et les libérer par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2273 Luxembourg, rue de l'Ouest 20/18.

2. Gérance:

Monsieur Bert Bouton, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Bouton, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, vol. 143S, fol. 9, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

G. Lecuit.

(029045.3/220/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

LEXAN TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C. Diekirch B 3.324.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2004, réf. DSO-AO00313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 mars 2004.

Signature.

(901408.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 avril 2004.

BALLY LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 29.770.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendunddrei, am siebten November.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitze in Mersch (Luxemburg).

Ist erschienen:

BALLY INTERNATIONAL AG, Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Sitz in Zürich (Schweiz),

hier vertreten durch Herrn Claude Schmitz, conseil fiscal, wohnhaft in Sandweiler,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenene, hier vertreten wie vorgeannt, hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BALLY LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz an L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen am 10. Januar 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 130 vom 12. Mai 1989, und deren Satzungen wurden zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am heutigen Tage, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt fünf Millionen Luxemburger Franken (LUF 5.000.000,-), und ist eingeteilt in fünftausend (5.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-).

Die Erschienenene ist die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft BALLY LUXEMBOURG, S.à r.l.
Die alleinige Gesellschafterin erklärt die Gesellschaft BALLY LUXEMBOURG, S.à r.l., vorbenannt, mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Sie hat Kenntnis von der Satzung der Gesellschaft und ist genauestens über die finanzielle Lage der Gesellschaft informiert.

Dem Geschäftsführer wird Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Die Erschienenene, in ihrer Eigenschaft als Liquidator, erklärt alle Passiva geregelt zu haben und alle Aktiva übernommen zu haben, und verpflichtet sich des weiteren alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden und Verpflichtungen, sowie die zu diesem Zeitpunkt noch nicht bekannten Verbindlichkeiten unter ihre persönliche Haftung zu übernehmen.

Sie ist bevollmächtigt alle Steuererklärungen zu machen, Eintragungen im Handelsregister zu tätigen und alle notwendigen oder nützlichen Dokumente in Bezug auf die Gesellschaftsauflösung zu machen.

Auf Grund dieser Fakten erklärt der Notar die Gesellschaft als aufgelöst.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute in CH-6987 Caslano, via Industria 1 aufbewahrt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit Uns, Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Schmitz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 novembre 2003, vol. 425, fol. 88, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 1. Dezember 2003.

H. Hellinckx.

(029118.3/242/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

KASS JOS ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 14, rue Nicolas Brücher.

R. C. Luxembourg B 18.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06638, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KASS JOS ET FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(028630.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

TOPSYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 115/B, rue de Leudelange.

R. C. Luxembourg B 99.992.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Bernard Jean-Marie Perignon, employé privé, né à Les Bulles le 23 octobre 1951, demeurant à 6791 Athus, Belgique, 7, rue du Coteau.

2.- Monsieur Johan Willy Beernaerts, gérant de société, né à Bruges, le 6 octobre 1947, demeurant 150, route de Habay à 6717 Heinstert, Belgique.

3.- Monsieur Charles Marie Ruyer, ingénieur, né à Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 1947, demeurant 27 rue Poincaré à Longwy-Haut, France.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts sous la dénomination de TOPSYS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, conformément aux dispositions légales et aux statuts.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, l'importation, la vente et l'exportation de matériel informatique, d'articles de papeterie, de matériel pour bureaux techniques, de petit matériel de bureau, de

meublier de bureau, de programmes informatiques, ainsi que l'exécution de travaux de bureautique et mécanographiques, l'organisation de formations et toutes autres activités connexes relatives à l'objet social précité.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents parts sociales (500) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Bernard Pérignon, prredit, trois cent cinquante parts:	350 parts
2.- Monsieur Charles Ruyer, prredit, soixante-quinze parts sociales:	75 parts
3.- Monsieur Johan Beernaerts, prredit, soixante-quinze parts sociales:	75 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

Les associés déclarent que le capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Les cessions de parts entre associés sont libres.

Les cessions de parts à des tiers sont soumises à l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés. Celle-ci nomme le ou les gérants pour une durée déterminée ou indéterminée et déterminera leur salaire le cas échéant.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 8. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 12. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 13. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur et notamment à la loi du 10 août 1915.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Bernard Pérignon, précité.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.
- 3) Le siège social de la société est établi à L-8079 Bertrange, rue de Leudelange, 115B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date que dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. J.-M. Pérignon, J. W. Beernaerts, C. M. Ruyer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, vol. 143S, fol. 6, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

G. Lecuit.

(029168.3/220/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Y.L.P. ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4736 Pétange, 8, rue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 50.756.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06635, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Y.L.P. ET CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(028622.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Y.L.P. ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4736 Pétange, 8, rue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 50.756.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06636, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Y.L.P. ET CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(028625.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

ALPHALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 31.704.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprise

Signatures

(028653.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

LEMNI TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 95.277.

Résiliation de convention de domiciliation

Conformément à l'article 3 point (1) de la loi modifiée du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CLYBOUW ET ASSOCIES informe de la résiliation de la convention de domiciliation entre les sociétés:

CLYBOUW ET ASSOCIES, 12, rue de Marbourg, L-9764 Marnach

et

LEMNI TECHNOLOGY S.A., 20A, Bamertal, L-9209 Diekirch.

Pour le domiciliataire

CLYBOUW ET ASSOCIES

Signature

Enregistré à Diekirch, le 30 mars 2004, réf. DSO-AO00427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901427.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 avril 2004.

BVLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 49.059.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprise

Signatures

(028655.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

FINTECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 59.611.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(028902.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

FONDATION JEAN HAMILIUS JR., Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves.

Fondation constituée en date du 26 mai 1999 par-devant Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Hesperange conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par acte publié au Mémorial C n° 366 en date du 22 mai 2000.

Conseil d'Administration:

Madame Monique Hamilius, Niederanven

Madame Nathalie Hamilius Worré, Steinsel

Madame Simone Retter, Luxembourg

Monsieur Marc Hoffmann, Ell

Monsieur Philippe Worré, Bridel

Monsieur Patrick Losch, Schuttrange

Monsieur Paul Giorgetti, Luxembourg

Monsieur Jean-Paul Sunnen, Bridel

Monsieur Carlo Rock, Luxembourg

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

(Exprimé en euro)

Actif

2002

2001

A. Capital souscrit non versé

B. Frais d'établissement

C. Actif immobilisé		
I. Immobilisations incorporelles		
II. Immobilisations corporelles		
III. Immobilisations financières	297,47	297,47
Total (C)	<u>297,47</u>	<u>297,47</u>
D. Actif circulant		
I. Stocks		
II. Créances (dont la durée résiduelle inférieure à un an)		
Dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
Dont la durée résiduelle est inférieure à un an	0,00	1.641,05
III. Valeurs mobilières		
IV. Avoirs en banque, CCP, chèques et encaisse	229.925,58	155.006,41
Total (D)	<u>229.925,58</u>	<u>156.647,46</u>
E. Comptes de régularisation		
F. Perte de l'exercice	0,00	0,00
Total Actif	<u>230.223,05</u>	<u>156.944,93</u>
	<i>Passif</i>	
	2002	2001
A. Capitaux propres		
I. Capital souscrit	37.184,03	37.184,03
II. Primes d'émission		
III. Réserves de réévaluation		
IV. Réserves		
V. Résultats reportés	112.463,51	102.118,32
Total (A)	<u>149.647,54</u>	<u>139.302,35</u>
B. Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
C. Dettes		
Dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
Dont la durée résiduelle est inférieure à un an	597,15	7.297,39
Total (C)	<u>597,15</u>	<u>7.297,39</u>
D. Comptes de régularisation	0,00	0,00
E. Bénéfice de l'exercice	79.978,36	10.345,19
Total Passif	<u>230.223,05</u>	<u>156.944,93</u>

COMPTES DE PROFITS ET PERTES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2002

(Exprimé en euro)

	2002	2001
1. à 5. Résultat Brut	74.917,79	45.975,50
6. Frais de personnel	0,00	- 41.546,58
7. Corrections de valeur		
8. Autres charges d'exploitation		
9. Produits provenant de participations		
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé		
11. Intérêts et produits assimilés	4.993,53	5.975,89
12. Correction de valeur sur immo. fin. et val. mob.		
13. Intérêts et charges assimilées	- 128,37	- 59,64
14. Impôts sur le résultat ordinaire		
15. Résultat provenant des activités ordinaires	<u>79.782,95</u>	<u>10.345,19</u>
16. Produits exceptionnels	195,41	
17. Charges exceptionnelles		
18. Résultat exceptionnel	<u>195,41</u>	<u>0,00</u>
19. Impôts sur le résultat exceptionnel		
20. Autres impôts		
21. Résultat de l'exercice	<u>79.978,36</u>	<u>10.345,19</u>

DETAILS DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

Actif

C. Actif immobilisé	297,47
III. Immobilisations financières	

6. Autres prêts		297,47	
Caution box.....	297,47		
D. Actif circulant			229.925,58
IV. Avoirs en banques, ccp, chèques et encaisse.....		229.925,58	
BIL C/c 3-1414062/760.....	11.290,50		
BIL Dépôt à T 3-141/4062/121.....	218.635,08		

Passif

C. Dettes			597,15
Dettes à moins d'un an.....		597,15	
4. Dettes sur achats et prestations			
Fournisseurs	597,15		

DETAILS DU PROFITS ET PERTES DU 1^{ER} JANVIER 2002 AU 31 DECEMBRE 2002

1. à 5. Résultat Brut			74.917,79
1. Montant net des revenus			75.755,57
Dons	75.755,57		
5. b) Autres charges externes.....			837,78
Fourniture de bureau	88,18		
Timbres - affranchissements	351,47		
Déplacements, missions & réceptions	257,50		
Rémunération d'intermédiaires	100,00		
Frais bancaires.....	40,63		
11. Intérêts et produit assimilés			4.993,53
Produits financiers			
Intérêts comptes courant bancaires	131,23		
Intérêts comptes à terme bancaires	4.862,30		
13. Intérêts et charges assimilées			128,37
Charges financières			
Intérêts comptes courants bancaires	128,37		
14. Produits exceptionnelles.....			195,41
Décompte charge Croix Rouge 2001	195,41		

BUDGET D'EXPLOITATION 2003

en euro

	<i>Dépenses</i>	<i>Annuel</i>
Construction Kannerhaus Jean		100.000,00
Matériel pédagogique		10.000,00
Film vidéo		5.000,00
Frais consultants externes.....		10.000,00
Total des dépenses:		125.000,00
	<i>Recettes</i>	
Dons et legs		35.000,00
Total des recettes:		35.000,00
Résultat d'exploitation budgétisé.		- 90.000,00

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06380. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028072.2//123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

FONDATION JEAN HAMILIUS JR., Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves.

Fondation constituée en date du 26 mai 1999 par-devant Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Hesperange conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par acte publié au Mémorial C n° 366 en date du 22 mai 2000.

Conseil d'Administration:

Madame Monique Hamilius, Niederanven

Madame Nathalie Worré, Steinsel

Madame Simone Retter, Luxembourg

Monsieur Marc Hoffmann, Ell
 Monsieur Philippe Worré, Bridel
 Monsieur Patrick Losch, Schuttrange
 Monsieur Paul Giorgetti, Luxembourg
 Monsieur Jean-Paul Sunnen, Bridel
 Monsieur Carlo Rock, Luxembourg

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003
 (Exprimé en EUR)

	2003	2002
<i>Actif</i>		
A. Capital souscrit non versé	0,00	0,00
B. Frais d'établissement	0,00	0,00
C. Actif immobilisé	4.204,94	297,47
I. Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
II. Immobilisations corporelles	3.907,47	0,00
III. Immobilisations financières	297,47	297,47
Total (C)	<u>4.204,94</u>	<u>297,47</u>
D. Actif circulant		
I. Stocks		
II. Créances		
Dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
Dont la durée résiduelle est inférieure à un an	677,58	0,00
III. Valeurs mobilières		
IV. Avoirs en banque, CCP, chèques et encaisse	229.797,73	229.925,58
Total (D)	<u>230.475,31</u>	<u>229.925,58</u>
E. Comptes de régularisation		
F. Perte de l'exercice	0,00	0,00
Total Actif	<u>234.680,25</u>	<u>230.223,05</u>
<i>Passif</i>		
	2003	2002
A. Capitaux propres		
I. Fonds	37.184,03	37.184,03
II. Primes d'émission		
III. Réserves de réévaluation		
IV. Réserves		
V. Résultats reportés	192.441,87	112.463,51
Total (A)	<u>229.625,90</u>	<u>149.647,54</u>
B. Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
C. Dettes		
Dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
Dont la durée résiduelle est inférieure à un an	601,72	597,15
Total (C)	<u>601,72</u>	<u>597,15</u>
D. Comptes de régularisation	0,00	0,00
E. Bénéfice de l'exercice	4.452,63	79.978,36
Total Passif	<u>234.680,25</u>	<u>230.223,05</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2003
 (Exprimé en EUR)

	2003	2002
1. à 5. Résultat Brut	543,33	74.917,79
6. Frais de personnel		
7. Corrections de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	- 654,82	
8. Autres charges d'exploitation		
9. Produits provenant de participations		
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières		
11. Intérêts et produits assimilés	4.597,78	4.993,53
12. Correction de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières		
13. Intérêts et charges assimilées	- 33,66	- 128,37
14. Impôts sur le résultat ordinaire		
15. Résultat provenant des activités ordinaires	<u>4.452,63</u>	<u>79.782,95</u>
16. Produits exceptionnels		195,41

17. Charges exceptionnelles		
18. Résultat exceptionnel		195,41
19. Impôts sur le résultat exceptionnel		
20. Autres impôts		
21. Résultat de l'exercice	4.452,63	79.978,36

DETAILS DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

(Exprimé en EUR)

	<i>Actif</i>	12/03	12/02
C. Actif immobilisé			
II. Immobilisations corporelles	3.907,47	0,00	
Matériel de bureau et informatique	2.533,45	0,00	
Amortissement mat. de bureau et info.	- 316,68	0,00	
Installation générale	2.028,84	0,00	
Amortissement enclos- round pan.	- 338,14	0,00	
III. Immobilisations financières	297,47	297,47	
Dépôts et cautionnements	297,47	297,47	
Caution box	297,47	297,47	
Total (C)	4.204,94	297,47	
D. Actif circulant			
Avance fournisseurs	677,58	0,00	
IV. Avoirs en banques, CCP, chèques et encaisse	229.797,73	229.925,58	
Avoirs en banque	229.753,97	229.925,58	
IBAN LU58 0023 1414 0627 6000	224.807,67	11.290,50	
IBAN LU19 0023 1414 0621 2100	4.946,30	218.635,08	
Avoirs en caisse	43,76	0,00	
Total (D)	230.475,31	229.925,58	
	<i>Passif</i>	12/03	12/02
A. Capitaux propres			
I. Fonds	37.184,03	37.184,03	
Fonds	37.184,03	37.184,03	
V. Résultats reportés	192.441,87	112.463,51	
Report à nouveau	192.441,87	112.463,51	
Total (A)	229.625,90	149.647,54	
C. Dettes			
Dettes à moins d'un an	601,72	597,15	
Dettes sur achats et prestations de services	601,72	597,15	
Fournisseurs	601,72	597,15	
Total (C)	601,72	597,15	

DETAILS DU PROFITS ET PERTES DU 1^{ER} JANVIER 2003 AU 31 DECEMBRE 2003

(Exprimé en EUR)

	<i>Charges</i>	12/03	12/02
5. b) Autres charges externes	26.500,30	837,78	
Téléphone	435,78	0,00	
Fax	218,99	0,00	
Matériel Informatique	388,00	0,00	
Fourniture de bureau	933,82	88,18	
Affranchissements - Timbres	168,95	351,47	
Poney	3.500,00	0,00	
Matériel équitation	250,00	0,00	
Entretien maison et alentours	1.390,00	0,00	
Nouveau matériel	545,00	0,00	
Honoraires	1.092,50	0,00	
Intervention Croix rouge	4.000,00	0,00	
Rémunération d'intermédiaires	8.084,41	100,00	
Production film	5.129,00	0,00	
Duplication cassettes VHS	230,00	0,00	
Déplacements et missions	85,00	257,50	

Services bancaires et assimilés	48,85	40,63
7. Corrections de valeur des immobilisations et sur valeurs mobilières	654,82	0,00
Amts Matériel informatique	316,68	0,00
Amts enclos - round pan	338,14	0,00
13. Intérêts et charges assimilées	33,66	128,37
Intérêts comptes courants bancaires	33,66	128,37
<i>Produits</i>	12/03	12/02
1. Autres produits d'exploitation	27.043,63	75.755,57
Dons	27.043,63	75.755,57
11. Intérêts et produits assimilés	4.597,78	4.993,53
Intérêts comptes courants bancaires	3,31	131,23
Intérêts comptes à terme bancaires	4.594,47	4.862,30
14. Produits exceptionnels	0,00	195,41
Décompte charge Croix Rouge 2001	0,00	195,41

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Exercice 2003

Immobilisation Corporelles

Caractéristiques

Libellé	Date d'acqu.	%	Immobilisés			Amortissements				Valeurs Nettes	
			1/1/ 03	+	-	31/12/03	1/1/ 03	+	-		31/12/ 03
Matériel de bureau et informatique											
Ordinateur	04/12/2003	25%	0,00	2.533,45	0,00	2.533,45	0,00	316,68	0,00	316,68	2.216,77
Somme Matériel de bureau et informatique			0,00	2.533,45	0,00	2.533,45	0,00	316,68	0,00	316,68	2.216,77
Poneys											
Midnight Diva	2003	-	0,00	p.m.	0,00	p.m.	0,00	0,00	0,00	0,00	p.m.
Mussine	-	-	0,00	p.m.	0,00	p.m.	0,00	0,00	0,00	0,00	p.m.
Djacky	-	-	0,00	p.m.	0,00	p.m.	0,00	0,00	0,00	0,00	p.m.
Somme Poneys:			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Installation générale											
Enclos - Round pan	31/03/2003	20%	0,00	2.028,84	0,00	2.028,84	0,00	338,14	0,00	338,14	1.690,70
Somme Installation générale			0,00	2.028,84	0,00	2.028,84	0,00	338,14	0,00	338,14	1.690,70
Total Général			0,00	2.533,45	0,00	2.533,45	0,00	316,68	0,00	316,68	3.907,47

BUDGET D'EXPLOITATION 2004

en euro

	<i>Dépenses</i>	<i>Annuel</i>
Construction Kannerhaus Jean		100.000,00
Matériel pédagogique		10.000,00
Frais consultants externes et frais bénévoles		10.000,00
Total des dépenses:		120.000,00
<i>Recettes</i>		
Dons et legs		35.000,00
Total des recettes:		35.000,00
Résultat d'exploitation budgétisé		- 85.000,00

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06384. – Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028078.2//171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

NOB HILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.115.

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C. Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, ici représentée par Mademoiselle Sophie Jacquet et Monsieur Ferdinando Cavalli tous deux employés privés, Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée NOB HILL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, inscrite au R.C. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 90.115,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 19 novembre 2002 par le susdit notaire Jacques Delvaux, publié au Mémorial C de 2003, page 774, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 25 septembre 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 774,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 16 mars 2004,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 290.000,- (deux cent quatre-vingt-dix mille Euros), représenté par 2.900 (deux mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 novembre 2007, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 16 mars 2004, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 290.000,- (deux cent quatre-vingt-dix mille Euros) à EUR 690.000,- (six cent quatre-vingt-dix mille),

par l'émission de 4.000 (quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les anciens actionnaires, savoir:

1) Nello Fedele, demeurant à Corono di Rosazzo, via Longobardi 2 (Italie),

2) Fernando Cantarutti, demeurant à Corono di Rosazzo, via 25 Aprile 8 (Italie),

3) Stefano Del Vecchio, demeurant à Venise, via Eugenio Gatto 33 (Italie),

4) Franco Schieratti, demeurant à Corono di Rosazzo, via Racagni 7/A (Italie),

5) Italo Cantarutti, demeurant à Corono di Rosazzo (Italie), au prorata des actions détenues dans la société

la preuve de la souscription a été rapportée au notaire par les bulletins de souscriptions annexés au présent acte en photocopie,

lesquels ont souscrit à la totalité des 4.000 (quatre mille) actions nouvelles au prorata de leur participation actuelle, et les ont libérés moyennant une contribution en espèces de EUR 400.000,- (quatre cent mille Euros).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 400.000,- (quatre cent mille Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 690.000,- (six cent quatre-vingt-dix mille Euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 690.000,- (six cent quatre-vingt-dix mille Euros), représenté par 6.900 (six mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 5.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Jacquet, F. Cavalli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, vol. 20CS, fol. 53, case 7. – Reçu 4.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

J. Delvaux.

(028854.3/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

NOB HILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.115.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 138/2004 en date du 17 mars 2004 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(028855.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

PROVIDENCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 99.983.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-sixth day of March.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. Mr Claude Beffort, employee, residing professionally in Avenue Victor Hugo, 66, L-1750 Luxembourg
2. Mr Philippe Sartorio, self-employed, residing in Calle Obispo Sastre, 9, Santa Eugenia, Majorque (Baléares), Spain, both here represented by Mrs Deborah Buffone, private employee, residing professionally in Avenue Victor Hugo, 66, L-1750 Luxembourg, by virtue of two proxies established on 25 and 26 March, 2004.

Which proxies, after being signed *ne varietur* by all parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of PROVIDENCE S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and

patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year shall begin on the date of Incorporation of the Company and shall end on the 31st of December 2004.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2005.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing, representing as mentioned hereabove, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr Claude Beffort, pre-named, two hundred and fifty-six shares,	256
2. Mr Philippe Sartorio, pre-named, sixty-four shares.	64
Total: three hundred and twenty shares	320

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euros (2,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
 - a) Mr Claude Beffort, prenamed, born in Luxembourg, on March 20th, 1962.
 - b) Mrs Deborah Buffone, prenamed, born in Luxembourg, on February 11th, 1977.
 - c) Mrs Frédérique Duculot, employee, residing professionally in Avenue Victor Hugo, 66; L-1750 Luxembourg, born in Liège (Belgium), on May 7th, 1978.
- 3.- Has been appointed statutory auditor:
IB MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in Avenue Victor Hugo, 66; L-1750 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 47.699).
- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.
- 5.- The registered office of the company is established in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
- 6.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Claude Beffort, employé privé, résidant professionnellement à Avenue Victor Hugo, 66; L-1750 Luxembourg.
2. Monsieur Philippe Sartorio, indépendant, résidant à Calle Obispo Sastre, 9, Santa Eugenia, Majorque (Baléares), Espagne.

Tous deux ici représentés par Madame Deborah Buffone, employée privée, demeurant professionnellement à avenue Victor Hugo 66, L-1750 Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 25 et 26 mars 2004.

Lesdites procurations signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à la présente pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PROVIDENCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2005.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Claude Beffort, prénommé, deux cent cinquante-six actions,	256
2. Monsieur Philippe Sartorio, prénommé, soixante-quatre (64) actions,	64
Total: trois cent vingt actions.	320

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Claude Beffort, prénommé, né à Luxembourg, le 20 mars 1962.
 - b) Madame Deborah Buffone, prénommée, née à Luxembourg, le 11 février 1977.
 - c) Madame Frédérique Duculot, employée privée, résidant professionnellement à Avenue Victor Hugo, 66, L-1750 Luxembourg, née à Liège (Belgique), le 7 mai 1978.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

IB MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo (R. C. Luxembourg B 47.699).
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Buffone, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, vol. 143S, fol. 6, case 5. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

G. Lecuit.

(029047.3/220/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.